

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche  
Service Environnement et Aménagement du Territoire  
13436

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Partenariat entre le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et l'Union  
Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux domaines départementaux et espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Créée en 1948, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) est la plus ancienne et la plus vaste organisation mondiale de conservation de la nature. Elle compte plus de 1300 organisations membres et plus de 16 000 experts. L'UICN a un statut d'observateur auprès des Nations-Unies et le statut d'organisation consultative auprès de l'UNESCO pour évaluer les biens naturels du patrimoine mondial.

Le Comité français de l'UICN a été créé en 1992 et regroupe organismes et experts au sein d'un partenariat original : 2 ministères, 8 organismes publics, 42 organisations non gouvernementales et plus de 250 spécialistes réunis en commissions et groupes de travail thématiques. Par cette composition mixte, il est une plate-forme unique de dialogue et d'expertise sur les enjeux de la biodiversité, associant également les collectivités territoriales.

Depuis près de dix ans, l'UICN France a engagé un travail auprès des collectivités territoriales pour encourager, renforcer et valoriser leur implication en faveur de la biodiversité. Elle s'appuie pour cela sur son réseau, et en particulier sur les 200 participants de son groupe de travail dédié « Collectivités & Biodiversité ».

Le département des Bouches-du-Rhône est caractérisé par une grande richesse écologique : il est situé en Méditerranée qui constitue l'un des 35 points chauds (Hotspot) de la biodiversité mondiale, il est au carrefour de deux zones biogéographiques, et environ 50 % de son territoire sont des espaces naturels dont certains sont reconnus d'importance nationale voire internationale (Alpilles, Crau, Camargue, Calanques). Par ailleurs, avec plus de 17 000 hectares classés en Espaces Naturels Sensibles (ENS), répartis sur une trentaine de domaines, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est le premier département propriétaire foncier en termes d'ENS.

Dans ce cadre, le Comité français de l'UICN sollicite le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône pour contribuer au développement d'outils et projets de conservation de la biodiversité mis en œuvre par l'UICN France. Ces actions, à mener en collaboration avec les équipes du Département et leurs partenaires, s'inscrivent en réponse aux objectifs internationaux (objectifs du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 de la Convention sur la biodiversité biologique, dits

« Objectifs d'Aichi » et nationaux - Stratégie Nationale pour la Biodiversité) en matière de préservation de la biodiversité.

Ces actions sont déclinées selon 3 axes d'intervention répartis sur les trois années de la collaboration proposée 2018-2020. Elles mobilisent deux programmes du Comité français de l'UICN (« aires protégées » et « politiques de la biodiversité »), et concernent à la fois le niveau international, national et territorial :

#### Axe 1 (2018-2019) – Vers une stratégie départementale de la biodiversité

- Accompagnement du Conseil départemental dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie, en associant les différents acteurs du territoire et en appliquant les recommandations de l'UICN France.
- Elaboration d'un tableau de bord des aires protégées du territoire départemental (base de données et état des lieux des enjeux de planification, de gestion et de gouvernance) sur le modèle du rapport international « Protected planet »,
- Participation et soutien aux travaux du groupe de travail « Collectivités & Biodiversité » de l'UICN France

#### Axe 2 (2019-2020) – Améliorer l'identification et le suivi des enjeux de biodiversité du territoire

- Proposer un questionnement stratégique et une méthode de travail pour accompagner le département dans la définition et la mise en place d'un jeu d'indicateurs de biodiversité à l'échelle départementale,
- Analyser le système des aires protégées du territoire pour compléter le tableau de bord des aires protégées du territoire départemental,
- Présentation de la méthodologie et appui à la candidature d'aires protégées du département sur la liste verte des aires protégées de l'UICN, outil international de certification de l'efficacité de la gestion et de la gouvernance.

#### Axe 3 (2020) – Valoriser l'implication du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en faveur de la biodiversité

Ce dernier axe consistera notamment à saisir les opportunités de valorisation des actions menées par le Conseil départemental lors du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN en 2020 à Marseille.

- Valoriser le rôle des aires protégées dans l'atteinte des Objectifs d'Aichi et des Objectifs du Développement Durable (sauvegarde de la biodiversité terrestre et marine, créations d'emplois, lutte contre les changements climatiques, participation au bien-être etc.),

- Soutenir l'organisation d'un atelier sur la contribution des aires protégées au développement durable lors du Congrès Mondial de la Nature,
- Valoriser les démarches identifiées et engagées, les initiatives innovantes, et les bonnes pratiques mises en œuvre par le Conseil départemental dans le cadre de sa stratégie territoriale pour la biodiversité.

Le montant de la participation départementale au bénéfice du Comité français de l'UICN pour l'exercice 2018 s'élèvera à 80 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL